

**CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
VENDREDI 28 AVRIL 2023**

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
JL/AV2023

Date
30 mars 2023

Chère Consœur, Cher Confrère,
Chère Stagiaire, Cher Stagiaire,

Concerne : Assemblée générale ordinaire du vendredi 28 avril 2023

Par la présente, j'ai le plaisir de vous inviter, ainsi que votre cabinet, à notre assemblée générale ordinaire qui aura lieu en présentiel :

**le vendredi 28 avril 2023 à 8h30
dans l'auditorium BNP Paribas Fortis
Rue de la Chancellerie 1– 1000 Bruxelles**

L'accueil et l'enregistrement des réviseurs d'entreprises personnes physiques auront lieu à partir de 8 heures.

La séance administrative débutera à 8h30. Outre la présentation traditionnelle des comptes annuels, du budget et du rapport annuel, les représentants du Conseil des Jeunes présenteront un rapport de leurs activités.

Au cours de la séance académique, qui débutera à 11h, nous examinerons tout d'abord les résultats d'une enquête récemment menée par l'Université de Gand sur la notoriété et la perception de la profession de réviseur d'entreprises. Ensuite, nous accueillerons deux orateurs : Jan DENYS, spécialiste du marché de l'emploi chez Randstad, d'une part, sur les tensions sur le marché de l'emploi et la 'guerre des talents' et Séverine WATERBLEY, présidente du SPF Economie, d'autre part, sur l'attractivité de la profession.

A l'issue de l'assemblée générale, vous êtes cordialement invité(e)s à prendre part au traditionnel *Walking Lunch*.

Vous trouverez en annexe à la présente invitation l'ordre du jour complet de l'assemblée générale ainsi que la liste des candidats pour les élections.

Le modèle de procuration, les comptes annuels 2022 et le projet de budget 2023 seront disponibles sur le site internet de l'IRE au plus tard le mercredi 12 avril 2023.

En application de l'article 7 de l'Arrêté royal du 22 février 2019 fixant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, la date ultime de dépôt des procurations est le dimanche 23 avril 2023, soit cinq jours calendrier avant l'assemblée générale. Elles doivent être datées et signées par le mandant et comprendre l'identité du mandant, l'identité du mandataire et la date de l'assemblée générale pour laquelle la procuration est valable.

Enfin, nous vous rappelons que la participation aux séances administrative et académique de l'assemblée générale compte pour quatre heures de formation permanente pour les réviseurs d'entreprises. Vous pouvez vous inscrire sur le site web de l'IRE.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, Chère Stagiaire, Cher Stagiaire, l'expression de mes salutations confraternelles.

Patrick VAN IMPE
Président

[Annexes : ordre du jour et liste des candidats pour les élections](#)